



Créateurs de liens par l'habitat

Pionnier des solutions d'habitat partagé

Le réseau Cohabilis, partenaire de l'Assurance retraite et de la branche Famille, regroupe près de 40 structures en France et en Outre-mer qui mettent en œuvre sur le terrain la cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Trouve la structure la plus proche de chez toi :

09 72 63 88 46 (prix d'un appel local)
www.cohabilis.org

Coordonnées de ta Caf

Caf du Rhône :

67 boulevard Vivier Merle
69003 Lyon
www.caf.fr



La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône vous accompagne dans vos démarches avec ses partenaires :



TIM & COLETTE

10 place des Archives 69002 Lyon
Tél : 04 26 84 18 98
contact@timetcolette.fr
www.timetcolette.fr



Le Pari Solidaire Lyon

59 rue Antoine Charial 69003 Lyon
Tél : 06 10 33 15 49
association.leparisolidairelyon@neuf.fr
www.leparisolidairelyon.org



Vivre Ensemble En Calade
Logement intergénérationnel

Vivre Ensemble en Calade
90 rue Paul Bert 69400 Villefranche
Bâtiment G
Tél : 07 69 85 99 96
v.paulet@veec.fr
www.veec.fr

Tu cherches un logement ?
Tu aimes rendre service et tu as
moins de 30 ans ? La solution :

**la cohabitation
intergénérationnelle
solidaire !**



Caf du Rhône - mars 2021



La cohabitation intergénérationnelle solidaire, c'est quoi ?*

Le principe est de mettre en contact un sénior (60 ans et +) avec un jeune (-30 ans), pour cohabiter et s'entraider. Une solution avantageuse pour toi, qui peux être logé(e) à moindre coût et bénéficier d'un lien enrichissant et pour le senior, qui a quelqu'un avec qui partager et discuter.

La relation entre le sénior et toi est définie par un contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire que chacun signe.

Une charte nationale applicable aux associations accompagnant la mise en place de la cohabitation précise le cadre juridique du dispositif.

Deux formules proposées

> La cohabitation « conviviale »

C'est la formule de base : tu disposes d'une chambre chez un sénior, tu partages des moments avec lui (repas, discussions...) et lui verses une contrepartie financière modeste, définie en fonction de ton lieu de résidence.

> La cohabitation « solidaire »

Avec cette formule, tu disposes d'une chambre dans le logement du sénior. En contrepartie, selon les cas, il peut t'être demandé d'assurer une présence certaines soirées, de réaliser de « menus services »** convenus avec le sénior, et de participer aux charges (maximum 60 euros par mois).

** Par exemple, aller faire une course pour le sénior, fermer ses volets, réchauffer son repas ou sortir les poubelles...

Tu es accompagné(e) durant toute la durée de la cohabitation

> Les grandes étapes de l'accompagnement

Tu contactes une association locale Cohabilis. Elle t'invite à faire part de tes attentes en termes de logement, et à compléter un dossier. Elle te met ensuite en contact avec un sénior qui propose un logement correspondant à ta demande. Une fois ta décision prise conjointement avec le sénior, l'association organise la signature du contrat et t'accompagne tout au long de la cohabitation selon tes besoins. Enfin, la structure t'accompagne tout au long de la cohabitation selon tes besoins.

> Quel est le prix ?

En amont, tu t'acquittes des frais de dossier auprès de l'association, de maximum 30 euros. Ensuite, une fois la cohabitation intergénérationnelle solidaire lancée, tu verseras des frais de suivi dont une partie sera prise en charge par la Caf. Le montant varie selon les structures et la durée de la cohabitation. Pour vivre cette aventure et disposer de plus de renseignements, tu peux contacter Cohabilis au 09 72 63 88 46

* Actuellement, le dispositif est expérimenté dans 11 Caf : Loire-Atlantique, Vendée, Rhône, Isère, Loire, Drôme, Savoie, Haute-Savoie, Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Landes.